
Séance du 16 mai 2023

N° 27/2023

**Vente maison 15
impasse des Champs
de Cours**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Didier DAVID Guillaume PORCHET, Thomas BEVILLE

Excusés avec pouvoirs : Virginie MARTINS pouvoir à Lucy MOREAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

Excusés sans pouvoir : Fabienne THORRÉE, Sophia AUGER, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRE.

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230516-27-2023-1-DE Date de télétransmission : 23/05/2023 Date de réception préfecture : 23/05/2023
--

N° 27 : Vente de la maison 15, impasse des Champs de Cours

Jean-Luc CHARTIER expose :

Par délibération en date du 28 juin 2022, le conseil municipal a autorisé la vente de la propriété 15, impasse des Champs de Cours : section ZW 79, d'une contenance de 8 ares au prix de 120 000 Euros à Messieurs BETIN et TEXIER, actuels locataires - qui ont renoncé à cette possibilité par courrier reçu en mairie le 28 octobre 2022.

Il a été délibéré le 13 décembre 2022, sur la remise en vente de cette maison au prix de 140 000 Euros.

Un nouvel acquéreur, M. Lionel GOY s'est présenté et, après négociation propose l'acquisition de la maison au prix de 120 000 euros, frais de notaire à la charge de M. GOY.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal délibère et accepte la vente de la propriété située 15, impasse des Champs de Cours à Villiers en Plaine : section ZW 79, d'une contenance de 8 ares au prix de 120 000 Euros à M. Lionel GOY.

Les frais d'acte sont à la charge de M. GOY.

La cession est confiée à Me BENJAMA à Coulonges sur l'Autize.

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

La Secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU



The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE de VILLIERS-en-PLAINE" around the top edge, "79160 (Deux-Sèvres)" around the bottom edge, and a central emblem featuring a tree and a figure.